

Municipalité de Montilliez

Tél. 021 881 49 12 - courriel: greffe@montilliez.ch

AVIS

En application de la législation sur la protection des arbres (art. 6 LPNMS) et selon l'article 15 de la Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager LPrPNP la Municipalité porte à la connaissance du public la demande d'abattage suivante :

2 cyprès

sis sur la commune de Montilliez, à Naz, parcelle 2176 propriété de Morena Giovanni et Anna-Maria.

Ces arbres seront remplacés par les essences suivantes :

2 cyprès

Le dossier peut être consulté au greffe municipal durant ses heures d'ouverture.

Toutes remarques ou oppositions peuvent être déposées par écrit auprès de la Municipalité d'ici au 5 novembre 2025 dernier délai.

La Municipalité